

FABER Alain
Commissaire Enquêteur
21 Le Vinsberg
57940 VOLSTROFF
Tél : 0382829868

Volstroff, le 9 juin 2017



A

Monsieur le Maire
48 Grand Rue
57050 LORRY les METZ

Objet : Complément aux conclusions motivées de l'enquête publique concernant le projet de révision du plan d'occupation des sols en forme de plan local d'urbanisme de la commune de LORRY les METZ

Référence : Décision n° E16000263/67 du 7/12/2016
Arrêté municipal n° 14/2017 du 13/02/2017

Monsieur le Maire,

Comme suite à la demande de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de STRASBOURG, je vous prie de trouver ci-joint le complément aux conclusions et avis motivés concernant l'enquête citée en référence.

Je demeure à votre disposition pour toutes précisions complémentaires.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Ar dialeuement

Le Commissaire Enquêteur

A. FABER



Complément aux conclusions et avis motivés

Du

Commissaire Enquêteur

**Concernant le Projet de révision du Plan d'Occupation
des Sols en forme de Plan Local d'Urbanisme
de la Commune de LORRY LES METZ**

**Références : Tribunal Administratif de STRASBOURG
Décision n° E16000263/67 du 07/12/2016
Arrêté municipal n° 14/2017 du 13 février 2017**

**Enquête E16000263/67 « projet de révision du Plan d'Occupation des Sols en forme de
Plan Local d'Urbanisme de la commune de Lorry les Metz » -FABER Alain-**

Le projet de PLU de la commune de Lorry les Metz nous a semblé fondé sur la concertation et l'écoute dès notre première approche.

Le procès verbal de synthèse du Commissaire Enquêteur a trouvé réponse dans le mémoire en retour de Monsieur le Maire.

Au-delà de la forme, et pour une approche plus globale, le projet permet d'accueillir des populations nouvelles et de maintenir la population présente, jeunes ménages et séniors, dans un **développement maîtrisé**.

Ce développement maîtrisé sur le plan démographique, permet d'éviter une surconsommation d'espaces naturels non bâtis.

Ce développement maîtrisé, prend donc en compte le souci de préservation des espaces agricoles et naturels, ainsi que les continuités écologiques.

Bien entendu, l'avis de l'autorité environnementale est respecté et renforcé par cette vision équilibrée de développement.

Ce développement maîtrisé s'inscrit aussi dans une volonté de préserver la qualité des paysages ruraux autour d'un village pittoresque.

Cette volonté d'équilibre dans les prévisions de développement s'inscrit complètement dans les objectifs supra-communaux que représente le programme local de l'habitat de Metz Métropole ainsi que dans les objectifs du SCOT de l'agglomération messine.

Cette vision prévisionnelle pourra à terme, rapidement s'inscrire dans un projet de PLUI

Enfin, le conseil municipal a décidé à l'unanimité de faire évoluer le POS en PLU.

C'est pour cette recherche de consensus et ce souci d'équilibre harmonieux que le Commissaire Enquêteur émet un **Avis Favorable** au projet de la commune de Lorry les Metz.

Fait à Volstroff, le 9 juin 2017

Par nous, Alain FABER, Commissaire Enquêteur

